

COMPTE RENDU - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 30 JUIN 2022

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	PELHATRE Michel	BERNAY Marie-Hélène
GODET Pascal	KERJEAN Nathalie	RAULT Annie
PICOUAYS Jacqueline	LUCAS Dominique	AMBROISE Fabienne
BOTREL Marie-Claire	LE PROVOST Guy	LEMONNIER Rosanna
LEMAITRE Fabrice	FOURE Jean-Luc	GUILLEMOT Jean-Claude
GUDEMARD Bruno	THOMAS François	BRIAND Marie

Absents Excusés : Monsieur MAILLARD Rémi pouvoir à Monsieur PELHATRE Michel, Madame MENARD Vanessa pouvoir Madame BOTREL Marie Claire, Monsieur YVART Didier pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne, Madame CAYET Laurette pouvoir à Madame RAULT Annie, Madame PLAYE Sarah

Secrétaire de séance : Monsieur THOMAS François

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022

AFFAIRES GENERALES

Modalités de Publicité des actes

Le Conseil Municipal choisit la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

		Affichage	Publication sous forme papier	Publication sous forme électronique
Actes réglementaires	Délibérations du conseil municipal,	X	X	
	Arrêtés du maire en matière de gestion de la voirie et du domaine public	X	X	
	Règlements intérieurs	X	X	

TRAVAUX URBANISME

Rétrocession lotissement le Hameau d'Avaugour

Le Conseil Municipal approuve :

- la création d'une servitude de passage pour les réseaux EP et Assainissement au profit de la commune et de Dinan Agglomération sur la parcelle AE148.
- Approuve la rétrocession définitive du hameau d'Avaugour après remise en état des installations conformément au constat du 16 juillet 2021 parcelle AE164,
- Dit que les frais de rétrocession sont à la charge du lotisseur.

- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Publicité foncière des actes d'alignements

Le Conseil Municipal :

- Décide de l'enregistrement des procès-verbaux auprès de la publicité foncière pour les parcelles
 - La Sevestrais : parcelle AI 74
 - La Mare : parcelles C 2097, 2098, 210
- Autorise le maire à solliciter le notaire de son choix et à signer tout document se rapportant à ce dossier

Syndicat Départemental d'Énergie remplacement d'un candélabre rue des Saules

Le Conseil Municipal approuve la réparation du foyer A 286 rue des Saules, travaux estimés à 336 €

SPORTS

Projet Pump Track et demande de subvention

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'implantation d'un Pump Track et le plan de financement : Budget estimatif de 300 000 € demande de subvention de 240 000 € et financement communal de 60 000.00€.
- Sollicite la subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

PERSONNEL

Modification des Durées Hebdomadaires de services et du tableau des effectifs suite à un départ en retraite.

Le conseil municipal approuve les nouvelles Durées Hebdomadaires de Service des agents à temps non complet ci-dessus et modifie le tableau des effectifs

	DHS 2021/2022		DHS 2022/2023	
	TEMPS	DHS	TEMPS	DHS
A	1454	31.95	1491	32.76
B	1363.15	29.95	1444.15	31.73
C	1045.25	22.97	1369.25	30.08
D	595.8	13.09	1035	22.74
E			1118	22.19

Recrutement d'un agent contractuel au service technique et au périscolaire

Le Conseil Municipal décide de recruter en contractuel 2 adjoints techniques au 1^{er} échelon du grade à compter du 1^{er} septembre 2022 au 31 Août 2023.

- ❖ 1 agent au service périscolaire temps non complet DHS : 22.19
- ❖ 1 agent à temps complet au service technique

Nomination d'un agent au grade d'agent de maîtrise

Le Conseil Municipal décide de nommer l'agent au service technique ayant obtenu le grade d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juillet 2022 et de supprimer le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au tableau des effectifs

Centre de Gestion – contrat groupe assurance statutaire

Le Conseil Municipal décide :

- De se joindre à la procédure de mise en concurrence, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023
- Et de prendre acte que les prestations, garanties et taux de cotisation vous seront soumis préalablement afin que vous puissiez prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2024.

ENFANCE-JEUNESSE

Convention de participation à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de Quévert

Le Conseil Municipal :

- Approuve le montant de la participation communale comme indiqué dans le tableau :

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Vacances d'été 2022 Du 1 ^{er} au 26 août 2022	8	19	15 €	2 280.00 €
Mercredis du 1 ^{er} septembre 2022 au 5 juillet 2023	12	36	15 €	6 480.00 €
Vacances de Toussaint 2022	8	9	15 €	1 080.00 €
Vacances d'hiver 2023	8	10	15 €	1 200.00 €
Vacances de printemps 2023	8	10	15 €	1 200.00 €
Vacances d'été Du 31 juillet au 29 août 2023	8	21	15 €	2520.00 €
TOTAL				14 760.00 €

- Autorise le maire à signer la convention pour l'accueil de loisirs sans hébergement ALSH avec la commune de Quévert

FINANCES

Tarifs cantine garderie 2022-2023

Le Conseil Municipal vote les tarifs cantine garderie 2022-2023 ci-dessous

Tarif cantine :

Type de repas	TARIFS 2021/2022	TARIFS 2022/2023
Prix repas régulier par enfant		
Niveau 1 0-800	1,00 €	1,00 €
Niveau 2 800-1100	3,20 €	3,26 €
Niveau 3 >1100	3,50 €	3,57 €
Prix repas occasionnel par enfant	4,50 €	4,59 €
Prix repas adulte	5,90 €	6,02 €

Tarif garderie :

Tarifs 2021-2022

QUOTIENT FAMILIAL	1 enfant		2 enfants et +	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
0-800	1,34 €	1,79 €	1,10 €	1,34 €
800-1100	1,50 €	2,01 €	1,20 €	1,60 €
>1100	1,68 €	2,22 €	1,34 €	1,68 €

Pénalité de retard après 19 h : 2 € 10 par enfant

Tarifs 2022-2023

QUOTIENT FAMILIAL	1 enfant		2 enfants et +	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
0-800	1,37 €	1,83 €	1,12 €	1,37 €
800-1100	1,53 €	2,05 €	1,22 €	1,63 €
>1100	1,71 €	2,26 €	1,37 €	1,71 €

Pénalité de retard après 19 h : par enfant 2 € 50

Engagement de la commune pour la participation aux Joutes nautiques 2022 à Lanvallay

Le Conseil Municipal décide d'engager la commune pour la participation d'une équipe Trélivannaise aux joutes nautiques pour un montant de 100 euros.

Décisions modificatives en investissement et fonctionnement

Le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires ci-dessous :

Recettes de fonctionnement :

ARTICLE	Prévue BP	Montant notifié	DM
7411	370000	376 332 €	6 332 €
74121	130000	141 775 €	11 775 €
74127	90000	102 384 €	12 384 €
73111	790000	826 643 €	36 643 €
74834	88000	93 037 €	5 037 €

➤ **Dépenses de fonctionnement :**

60622	Carburant	2000 €
60612	Energie	5000 €
6411	Personnel	10000 €
023	Virement section investissement	55171 €

➤ **Recettes investissement :**

021	Virement section fonctionnement	55171 €
-----	------------------------------------	---------

➤ **Dépenses investissement :**

50- 2031	Etude urbaine sur les Bâtiments	15000 €
----------	------------------------------------	---------

33- 2112	Terrain	2000 €
----------	---------	--------

56-2315	Aménagement DINAMO	20000 €
---------	--------------------	---------

47-2315	Cheminement doux	6000 €
---------	------------------	--------

58-2315	Equipement sportif	12171 €
---------	--------------------	---------

53 – 2041512	Sécurité	-12796 €
--------------	----------	----------

2041512-	Fond de concours	12796 €
----------	------------------	---------

Acquisition d'une herse demande de subvention

Le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter auprès de la Région Bretagne une subvention à hauteur de 50 % pour l'acquisition d'une herse à gazon dont le coût est estimé à 2900 euros HT
- Approuve le plan de financement

Plan de financement :

Coût du matériel : 2900€ HT

• Subvention région 50%	1450€
• Auto financement 50%	1450€
Total	2900€



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

